CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BRUXELLES

42, Boulevard du Régent 1000 BRUXELLES le 09/11/2017

Téléphone : 32 2 548 88 11

Objet : PROCES VERBAL DU CONSEIL CONSULAIRE EN FORMATION =AIDE A LA SCOLARITE= CCB2 2017/2018

La séance plénière du Conseil s'est tenue le 08/11/2017 à l'adresse suivante :

Consulat Général de France 42, Boulevard du Régent 1000 BRUXELLES

Participants :

Etaient présents :

Membres de droit :

- M. TRANNOY Raphaël, Chef de poste, Consul général, Président du Conseil consulaire
- Mme GONDARD Cécilia, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseillère consulaire, Vice-Présidente du Conseil consulaire
- Mme LAPORTE Caroline, Conseillère consulaire
- M. Thierry MASSON, Conseiller consulaire
- Mme MONSEU-DUCARME Anne, Conseillère consulaire

Membres désignés :

- Mme HUGOT Victorine, Conseiller culturel ou son représentant, Attaché de coopération pour le français
- Mme BEN GHARBIA Ghania, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur du Lycée Jean Monnet
- Mme VALIBOUSE-HUGUEN Christine, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur du Lycée International d'Anvers
- Mme BABILLON Catherine, Représentant des parents d'élèves, Représentant l'UPE
- M. LAFFINEUR Jean-Luc, Représentant des parents d'élèves, Représentant la FCPE
- Mme BOTELLA Claude, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Représentant le SNES
- M. BOURGEOIS Jean-Pierre, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Représentant l'UNSA
- Mme HENOCH Gaëlle, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, représentant le SGEN-CFDT
- M. TRIVES Audrey, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Représentant SNUIPP
- Mme BOUGEON-MAASSEN Francine, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), représentant l'ADFE

Experts :

- M. EGRET Marc, Consul général adjoint
- Mme GANTER Maria-Tracy, Consul-adjoint
- M. RIO Rodolphe, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- M. CARON Alexis, Agent consulaire, secrétaire
- M. BEUGNIES Laurent, Directeur administratif et financier du Lycée Jean Monnet

Absents :

- Mme COURDESSE Alix, Conseillère consulaire
- M. FAURE Boris, Conseiller consulaire (procuration à Mme GONDARD)
- M. MICHEL Jérémy, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire (procuration à M. MASSON).
- M. SEINGRY Georges-Francis, Conseiller consulaire
- M. SELLIER Guillaume, Conseiller consulaire

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Courriel formel de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

1/ Introduction: ouverture des travaux à 13h00.
Le Président rappelle le principe de confidentialité des débats qui s'impose à chaque participant. Le cadre budgétaire demeure contraint ; il est important de le respecter pour parvenir à pérenniser le dispositif de l'aide à la scolarité.

2/ Bilan du CCB1 :

Le Président communique les éléments chiffrés de la première campagne boursière 2017/2018.
La Commission nationale a validé l'ensemble des propositions formulées par le Conseil consulaire sans toutefois réserver une suite favorable aux demandes de pondération à la hausse proposées pour 11 familles. A contrario, toutes les pondérations à la baisse ont été validées.
6 enfants issus de 6 familles n'ont pas été scolarisés en septembre 2017 (pour rappel, 5 en 2016 et 13 en 2015).
La vice-présidente du Conseil consulaire regrette la logique de l'AEFE d'inscrire les propositions du Conseil consulaire dans une enveloppe budgétaire de première période toujours trop restreinte alors que les crédits pour la seconde commission sont supérieurs aux besoins. Cette logique budgétaire remet en cause également le principe d'équité des quotités proposées entre la première période et la seconde période. Les membres élus considèrent que les décisions de refus de pondération à la hausse n'ont pas été justifiées. Ils souhaiteraient que la Commission nationale argumente davantage ses décisions lorsqu'elles sont contraires aux propositions faires par les Commissions locales qui ont une connaissance approfondie de la situation sociale et des difficultés des familles.

3/ Cadres réglementaire et budgétaire :

A l'issue de la période du dialogue de gestion, l'AEFE a accordé une enveloppe limitative globale pour l'exercice 2017/2018 d'un montant de 371 300€. Elle couvre l'ensemble des besoins exprimés par l'instruction des dossiers, pondérations à la hausse comprises pour la seconde période.
L'enveloppe des besoins stricto sensu s'élève à 361 378,15€. Avec les crédits libérés pour non scolarisation et avec prise en compte des pondérations proposées par l'administration, les besoins couverts par l'enveloppe génèrent un excédent de 5 883,65€.

4/ Plafonds des patrimoines immobilier et mobilier :

Pour rappel, le seuil d'exclusion en matière de patrimoine immobilier est depuis cet exercice de 250 000€, celui du patrimoine mobilier de 100 000€.
L'Indice de Parité de Pouvoir d'Achat (IPPA) est de 90 pour la Belgique. Les membres du Conseil consulaire s'interrogent sur le mode de calcul pour fixer l'IPPA.

5/ Etude des dossiers :

Les décisions d'attribution, de rejet et de pondérations sont prises à l'unanimité à l'exception d'un dossier qui a été soumis au vote à la demande de certains conseillers consulaires.

L'ensemble des pondérations proposées par l'administration ont néanmoins été validées par le Conseil consulaire.

6/ Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Les membres du Conseil consulaire ont rappelé l'exigence de veiller à l'assiduité des élèves pour bénéficier de l'aide à la scolarité. Comme le prévoit l'instruction générale des bourses scolaires, l'attention sera particulièrement portée sur cet élément lors de la prochaine session du Conseil consacrée à l'aide à la scolarité.

Raphaël TRANNOY
Consul général de France